



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2289

Approbation d'une convention de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon – Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située 6 Rue Lainerie (Lyon 5e)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2289 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT
ENTRE L'INRAP ET LA VILLE DE LYON – SERVICE
ARCHEOLOGIQUE POUR LA REALISATION D'UNE
FOUILLE ARCHEOLOGIQUE SITUEE 6 RUE LAINERIE
(LYON 5E) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Ville de Lyon, au travers de son service archéologique (SAVL), s'est engagée dès 2015 aux côtés de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) - établissement public national à caractère administratif (EPA) de recherche placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche - dans une démarche de collaboration, dans l'objectif de s'associer dans l'exercice de leurs missions de service public, répondant en cela aux préconisations du ministère de la culture. Ce rapprochement a donné lieu à la signature d'une convention-cadre soumise au Conseil municipal, signée le 3 février 2016 pour une période initiale de 5 ans, et reconduite expressément pour une nouvelle période de 5 ans. Ainsi que le prévoit la convention en son titre III, un avenant d'application annuel vient préciser les conditions de mise en œuvre de projets de collaboration scientifique entre les deux structures.

Au titre de cette collaboration, le SAVL et l'Inrap conviennent aussi régulièrement de se constituer en groupement conjoint afin de candidater pour la réalisation de fouilles archéologiques et de collaborer scientifiquement à la mise en œuvre de ces opérations.

C'est le cas pour la fouille prescrite par l'Etat (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, Service régional de l'Archéologie) en lien avec l'opération prévue 6 rue Lainerie, 69005, pour laquelle l'Inrap a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'Etat (arrêté de prescription n° 2022-1074 du 19 octobre 2022) concernant le projet d'aménagement.

Il convient au titre de cette opération conjointe avec l'Inrap de formaliser une convention de groupement.

La recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de 14 484 €HT au titre de la tranche ferme prévue pour cette opération (pour un montant total de recette pour le groupement de 54 280,95 €HT).

Vu la convention de groupement ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville -
Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de groupement relative à l'intervention de la Ville de Lyon – Service archéologique avec l'Inrap dans le cadre de la réalisation de la fouille archéologique 6 rue Lainerie à Lyon 5^{ème}, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération de fouille.
- 3- La recette résultant de cette opération sera imputée sur le budget du service archéologique dans opérations archéologiques, Programme OPARCHEOSA, Opération FPREVSA, Fonction 318, Chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET